
RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020



SMET MEUSE
43 rue du rattachement
55 320 Dieue-sur-Meuse
03 29 87 29 84

Directeur de la publication : Dominique MOUSSA
Rédaction et conception : SMET Meuse

Illustrations et crédits photos : SMET Meuse -
freepik.com - unsplash.com - estrepublikain.fr

Etabli conformément au décret n°2015-1827 du
30 décembre 2015 relatif au rapport annuel sur le
prix et la qualité du service public d'élimination
des déchets ménagers

LE MOT DU PRÉSIDENT

La Meuse est un département avec une faible production de déchets mais où les distances à parcourir pour rejoindre les installations de traitement sont conséquentes.

La réglementation se durcissant, le nombre de sites en mesure d'accueillir nos déchets va diminuer dans les années à venir. De fait, les coûts de transport et de traitement des déchets vont fortement augmenter ; et si nous n'anticipons pas cette évolution, la facture atteindra un montant sans précédent.

Il nous faut absolument diminuer le volume de déchets produits, augmenter la part du recyclage et trouver des solutions pérennes pour le traitement des déchets ultimes. Collectivement, nous pouvons mobiliser les moyens techniques et humains nécessaires.

Tous ensemble mettons en œuvre les solutions pour répondre aux enjeux de demain !

M.MOUSSA
Président du SMET

SOMMAIRE

FOCUS SUR L'ANNÉE 2020	5
PRÉSENTATION DU SMET	8
ETUDE PROSPECTIVE	12
GESTION DES DMA	14
ORDURES MÉNAGÈRES	16
RECYCLABLES	18
DÉCHETTERIES	20
EVOLUTION DES DMA	23
PRÉVENTION DES DÉCHETS	24
ÉLÉMENTS FINANCIERS	26
MARCHÉS PUBLICS	28
GLOSSAIRE	29

FOCUS SUR L'ANNÉE 2020

ETUDE PROSPECTIVE POUR LA GESTION DES DÉCHETS

Pour le traitement des OMR, la Meuse dispose d'un incinérateur ancien, dont l'avenir est incertain du fait des nouvelles législations et des impératifs de valorisation énergétique performante. Il existe également deux installations de stockage, mais dont le rôle devrait se réduire puisque les seuils autorisés en décharge seront sévèrement abaissés.

En 2020, le SMET Meuse s'est donc associé à 3 autres collectivités afin d'étudier la meilleure stratégie de traitement des DMA dans les années à venir.

Les résultats de la phase 1 sont détaillés pages 12 et 13.



COMMANDE GROUPEE DE COMPOSTEURS

Durant le printemps, un groupement de commande a permis l'achat de 760 composteurs individuels et 29 composteurs collectifs.



SIMPLIFICATION DES CONSIGNES DE TRI

La simplification des consignes permet aux habitants de trier tous les emballages et de développer le recyclage des emballages en plastique qui n'étaient pas recyclés jusqu'alors : films, pots, barquettes, etc.

En effet, la massification de la matière facilite la mise en place de solutions industrielles de traitement.

Cette extension des consignes de tri est effective depuis début 2020 dans le centre de la Meuse. En 2022, l'ensemble de la Meuse sera concerné par cette nouvelle consigne.



CITEO
Donnons ensemble une
nouvelle vie à nos produits.

IMPACTS DU COVID

Lors du premier confinement, les collectivités et le SMET ont assuré la continuité du service de collecte et de traitement des déchets. Les déchetteries ont toutefois été fermées pendant 6 semaines.

Entre 2019 et 2020, les tonnages collectés sont restés stables pour les OMR et les recyclables secs. On note une forte baisse des déchets verts (-25%) et au global, une légère baisse en déchetterie.

Le SMET a intensifié sa communication durant la fermeture des déchetteries afin que ces végétaux soient compostés ou paillés plutôt que brûlés.



INAUGURATION D'UNE ARMOIRE À DONNS

Une armoire à dons est une armoire où chacun est invité à venir y déposer les objets devenus inutiles pour lui, mais qui pourront trouver usage chez d'autres. Elle est ouverte et accessible à tous.

En partenariat avec la CMA (Chambre des Métiers et de l'Artisanat) et le centre social Kergomard, la première armoire à dons meusienne a pu voir le jour en septembre dernier à Belrupt-en-Verdunois.



RÉUNION D'INFORMATION COMPOSTAGE/PAILLAGE

Trois réunions préalables à une distribution de composteurs ont été réalisées sur la CODECOM Argonne Meuse (Consenvoye, Clermont-en-Argonne et Varennes-en-Argonne).

L'objectif de ces soirées est d'expliquer le fonctionnement du compostage et d'échanger sur les pratiques mis en place par les participants pour réduire leurs déchets verts (paillage, mulching, haies à croissance lente, fauchage tardif, etc.).



RÉDUIRE LES ERREURS DE TRI EN DÉCHETTERIES

La campagne de caractérisation menée au printemps 2019 a permis d'identifier deux leviers majeurs dans la réduction des tonnages du tout-venant : la création de nouvelles filières (plâtre, huisseries, polystyrène, etc.) et la réduction des erreurs de tri des usagers. Pour agir sur cette dernière, le SMET a mené une enquête pour identifier l'origine des erreurs et les différentes solutions pratiques.

Le 5 mars dernier, la 1ère «journée annuelle des gardiens» a eu lieu à Amnéville. Cet événement a été créé par la commission prévention après avoir eu connaissance des résultats des caractérisations. Elle a notamment pour but de :

- Créer un espace d'échanges entre les agents (partage d'expériences)
- Informer les agents des dernières évolutions dans le secteur (nouvelles filières REP)

- Mettre en avant leur rôle indispensable dans la chaîne du recyclage par la visite d'un site de traitement des déchets

- Prendre note des observations des agents à propos des erreurs de tri par les usagers. Leur expérience terrain est un élément précieux pour identifier les pistes d'amélioration.



Printemps 2019, benne issue de la déchetterie de Chauvencourt



Le 5 mars dernier, visite du site de traitement des déchets chimiques d'Amnéville.

L'enquête s'est poursuivie par l'observation du comportement des usagers sur huit déchetteries. Ci-dessous les différentes pistes d'amélioration identifiées par le SMET :

- La signalétique doit être visible de loin, numérotée et facilement identifiable par un code couleur spécifique ;

- Les termes techniques et imprécis doivent être bannis. Certains flux doivent être renommé : flux «non recyclables» plutôt que «tout-venant», «déchets chimiques» plutôt que «déchets dangereux» ou «DDS», etc.

- Des aménagements dans les déchetteries pour faciliter le tri (DEEE) ou contraindre l'utilisateur à adopter les bons gestes (flux carton) ;

- Au travers de campagnes de communication, sensibiliser l'utilisateur à l'évolution des consignes de tri et à l'importance d'un tri préalable à sa venue en déchetterie.



Une caractérisation consiste à prélever un échantillon de déchets (ici le contenu d'une benne «non recyclable») et à en détailler son contenu.

ET AUSSI ...



Participation à la foire Expo de Verdun,
Création de cahiers d'activités à destination des écoles élémentaires,
Sensibilisation au gaspillage alimentaire pour les 6ème du collège de Vaubécourt.



PRÉSENTATION DU SMET

Créé en juin 2014, le SMET (Syndicat Mixte d'Études et de Traitement des déchets) est né sous l'impulsion du Département de la Meuse, et grâce à la volonté d'élus locaux. Le SMET a pour objectif de fédérer les collectivités meusiennes afin de :

- Développer la concurrence pour les marchés de traitement des déchets
- Maîtriser les flux et leurs coûts
- Mener des études visant à optimiser les techniques actuelles de collecte et de traitement des déchets

- Aider les collectivités à répondre aux objectifs réglementaires en matière de gestion des déchets

Le siège social du SMET se situe sur la commune de Dieue-sur-meuse, à 15 km au sud de Verdun.

2010-2013

Étude d'optimisation réalisée pour 24 EPCI
Présentation du projet de syndicat en préfecture
Rédaction des statuts. Élaboration du 1er PLP

2014

Arrêté préfectoral portant sur la création du SMET
Transfert des contrats de traitement

2018

Démarrage des nouveaux marchés mutualisés
Mise en place d'un CARDEC. Fin du PLP, démarrage du PLPDMA

2019

Campagne de caractérisation des bennes tout-venant
Adhésion de la CA du Grand Verdun

COMPÉTENCES

Les collectivités peuvent adhérer à l'une ou plusieurs des compétences suivantes :

La compétence **Études** porte sur l'innovation et l'optimisation des techniques de collecte et de traitement des déchets.

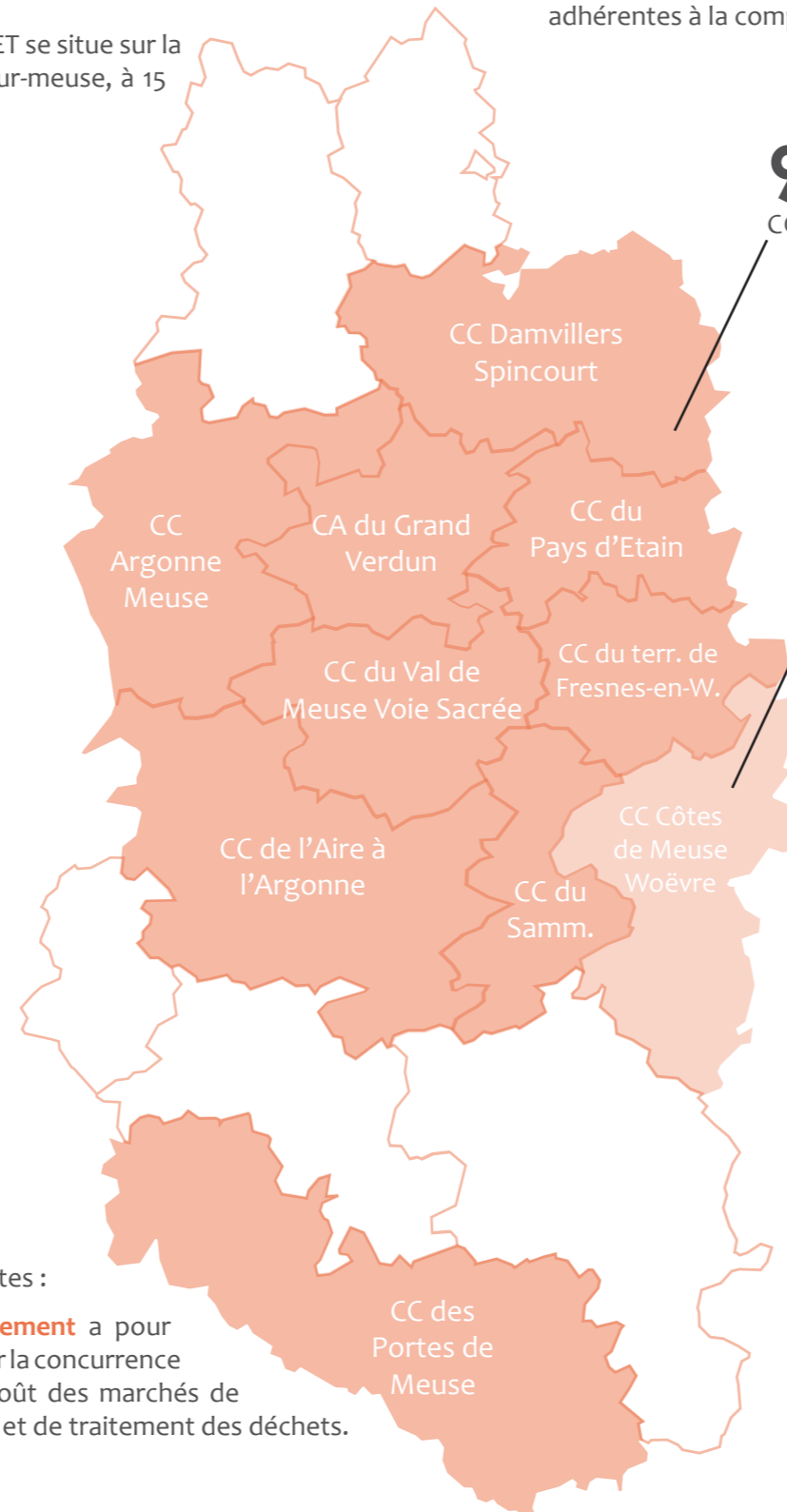
La compétence **Traitement** a pour objectif de développer la concurrence afin de maîtriser le coût des marchés de collecte, de transport et de traitement des déchets.

PLPDMA

Le SMET s'est engagé à porter un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) pour le compte de ses collectivités adhérentes à la compétence Traitement.

Le PLPDMA est devenu une obligation réglementaire dont l'objectif principal est de réduire à la source la production de DMA (-10% entre 2010 et 2020).

Un plan composé de 12 actions a été validé par le comité de pilotage en septembre 2018.



97 084 hab

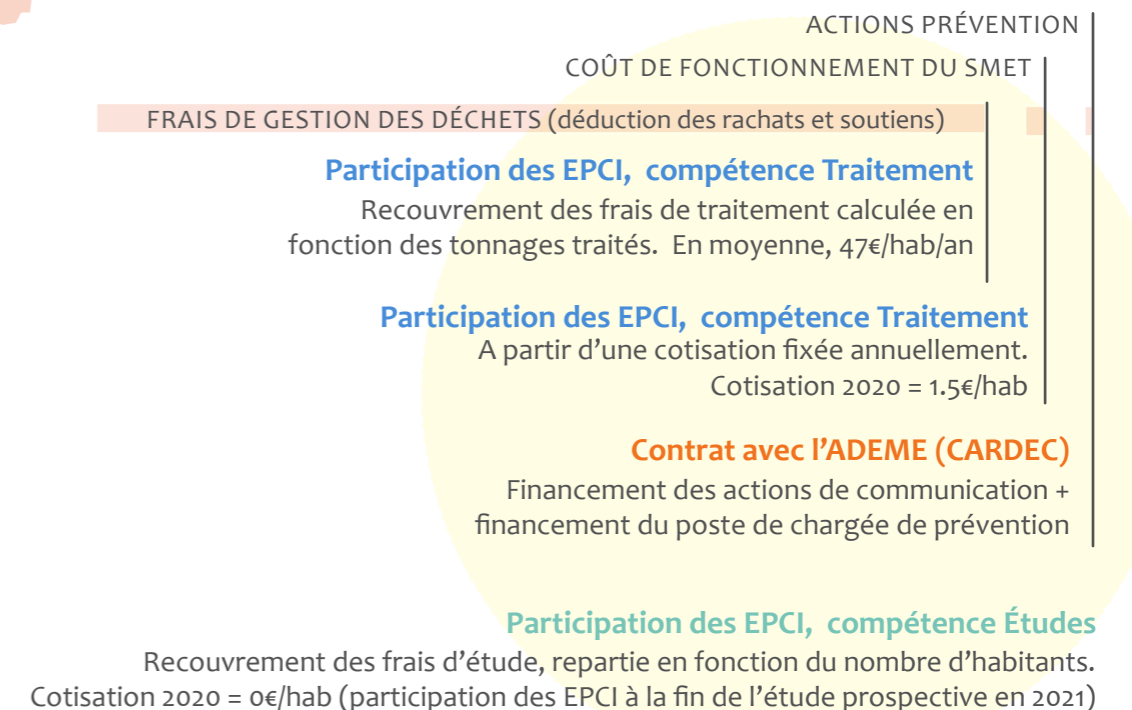
COMPÉTENCES ETUDES ET TRAITEMENT

5 984 hab

COMPÉTENCE ETUDES UNIQUEMENT

FINANCEMENTS DES SERVICES

Le financement du SMET se base sur une participation des EPCI adhérents et sur une aide de l'ADEME pour le CARDEC. Pour disposer de la trésorerie nécessaire, le SMET effectue un appel de fonds trimestriel auprès des collectivités.



ORGANES CONSULTATIFS ET DÉCISIONNELS

Le Président et les Vice-présidents mettent en œuvre la politique définie par le Comité Syndical.

Le Bureau prépare les réunions du Comité Syndical et peut recevoir la délégation d'une partie des compétences de celui-ci. Il est composé du Président, des Vice-présidents et de cinq délégués membres du Comité Syndical.

Le Comité Syndical est l'instance plénière du Syndicat au sein de laquelle toutes les décisions importantes sont prises (vote du budget, rédaction du règlement intérieur, modification des statuts, etc.). Le Comité Syndical se compose de **14 délégués** élus parmi et par les conseils communautaires de chaque EPCI membre.

M.MOUSSA
Président

M.GOEURIOT
1er Vice-président

Mme.ANTOINE
2ème Vice-présidente

Mme.KAMPMAN
3ème Vice-présidente

COMMISSIONS

Etudes | Traitement | Prévention
Ouverture des plis | Appel d'Offres

EPCI	Délégués (et membres du bureau)	Suppléants
CC Argonne Meuse	OLIVIER Hélène	JADOUL Sébastien
CC du Terr. de Fresnes-en-W.	MOUSSA Dominique	JOYEUX Laurent
CC de l'Aire à l'Argonne	OBARA Sylvain	RAMAND Thierry
CC de Damvillers Spincourt	ANTOINE Jocelyne	BOURTEMBOURG Luc
CC des Portes de Meuse	LAMBERT Sébastien MALAIZE Philippe	KARP Dominique MEUNIER Christophe
CC du Pays d'Etain	COLIN Jean-Paul	PARROT Joël
CC du Sammiellois	KAMPMAN Erna	PICHAVANT Pascal
CC Val de Meuse Voie Sacrée	GILSON Bernard	MINUTO David
CA du Grand Verdun	DURET Jean-Luc DEHAND Philippe GOEURIOT Bernard HENRY Philippe	PONCELET Michel ROUARD Guillaume RICHARD Julia BROCHET Quentin
CC Côtes de Meuse-Woëvre	PLANTEGENET Lionel	GRUNBLATT Jean-Paul

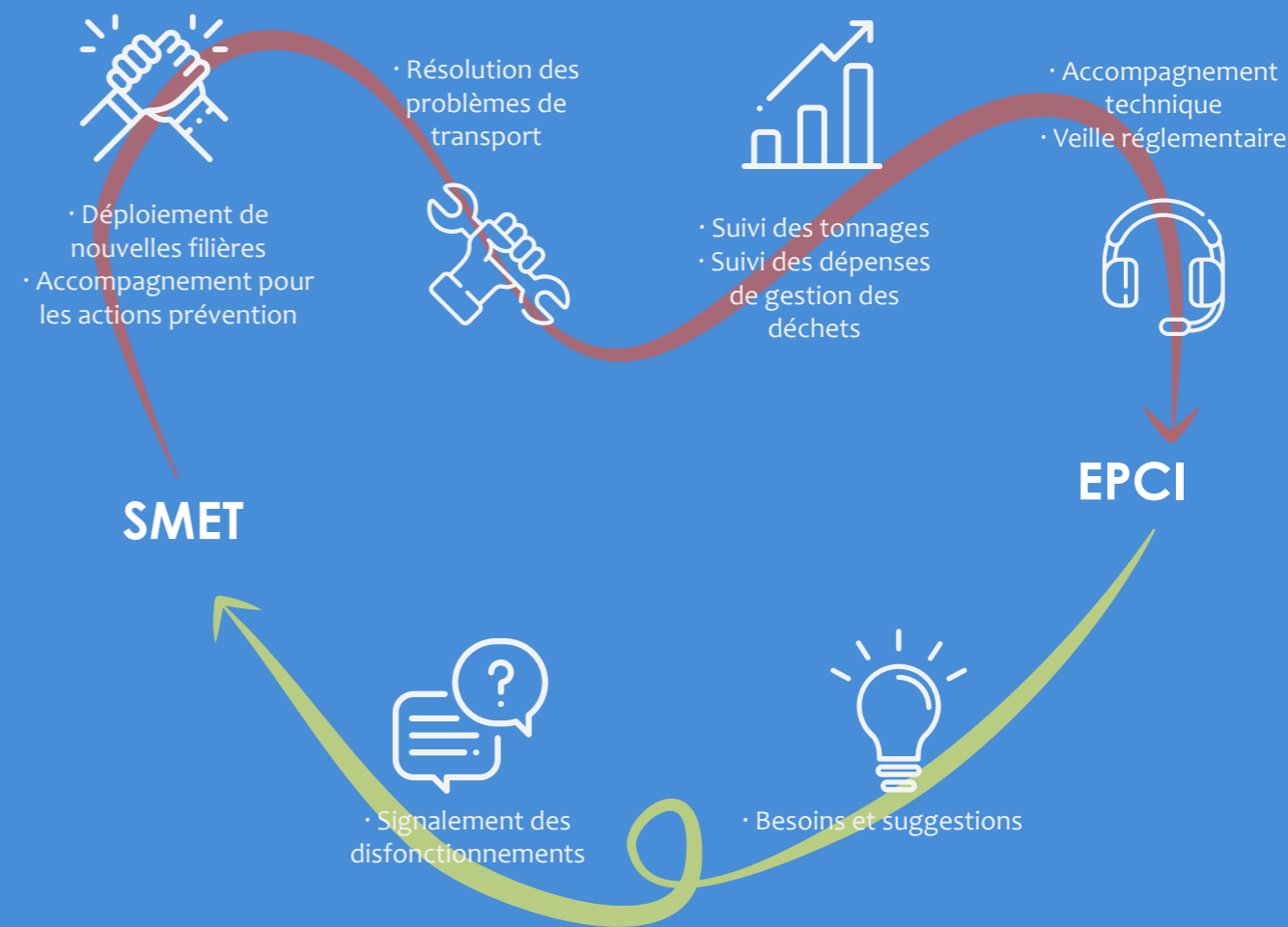
LE SMET AU QUOTIDIEN

M.NICOT
Directeur

Mme.VERDUN
Secrétaire comptable

Mme.ELHAMDI
Chargée de prévention

Mme.VALLANCE
Chargée de traitement



ETUDE PROSPECTIVE

La limitation forte de l'enfouissement et de l'incinération sans une valorisation énergétique suffisante, l'émergence de nouvelles filières de recyclage (REP/hors REP) ou de valorisation des déchets, vont fortement modifier les exutoires des déchets meusiens.

Comment anticipe-t-on ces changements ? Avec quels outils et quels partenaires ?

Pour répondre à ces questions, le SMET ainsi que 3 autres collectivités, ont démarré une réflexion visant à identifier des pistes d'optimisation pour le traitement de leurs déchets ménagers.




Etat des lieux du traitement des déchets ménagers en Meuse

1

RÉSULTATS

Production de déchets
Objectifs réglementaires
Moyens à mettre en oeuvre
Sites de traitement proches de la Meuse
Pérennité des sites existants et sites en projet


MAL 2021



Audit technique et financier sur la reprise éventuelle de l'incinérateur de Tronville-en-B

2

OCT 2021



Proposition d'un plan d'actions stratégiques pour la gestion des déchets

3

Objectifs réglementaires (par rapport à 2010)	Résultats en Meuse (en 2019 par rapport à 2010)
En 2020, -10% de DMA et en 2030 -15%	+1% *
En 2025, 55% de valorisation matière et recyclage et 65% en 2035.	39%
En 2020, -30% de déchets enfouis et -50% en 2025.	-25%
En 2025, 70% de valorisation énergétique pour les déchets ne pouvant être recyclés.	0%

* La production de déchets est toutefois inférieure à la moyenne régionale (487kg/hab/an contre 521kg/hab/an)

OPPORTUNITÉS

- Usines CSR de grande capacité à venir en Meurthe-et-Moselle.
- Grande marge d'optimisation des coûts de transport.
- Incinérateurs et centres de tri voisins en recherche de déchets (vides de four et de tri).
- Récupération de l'usine de Tronville-en-Barrois.

MENACES

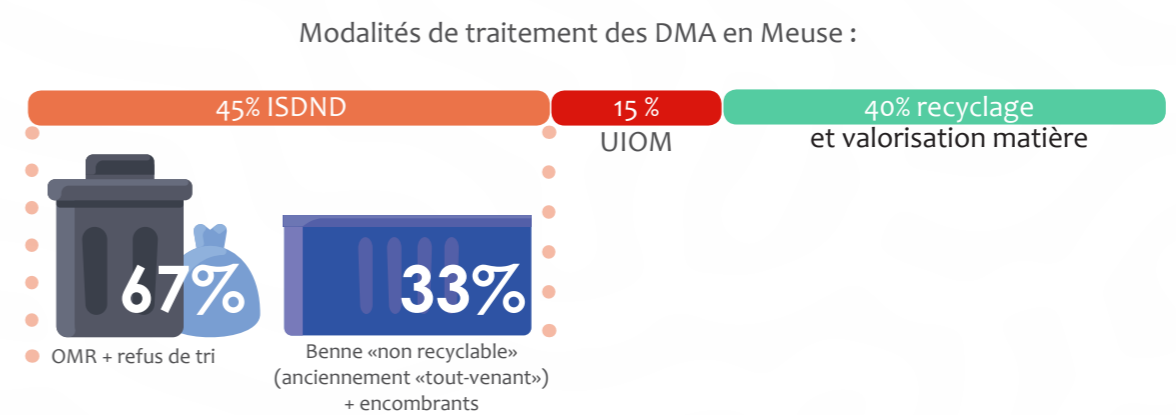
- Explosion du coût de traitement des OMR et des encombrants par la hausse de la TGAP.
- Fermeture programmée des ISDND et augmentation des coûts de transport.
- Fermeture de l'usine de Tronville-en-Barrois.

ATOUS

- Faible production de déchets et tarification incitative bien développée.
- Le compostage est une pratique courante en Meuse. Département en pointe sur la gestion des biodéchets.

FAIBLESSES


- Partie importante des déchets partant vers de l'enfouissement et monopole d'une entreprise pour les solutions de traitement ultime.
- Exutoires, en particulier les centres de tri des recyclables, lointains.




CONCLUSION

Au vu des résultats de l'état des lieux, les objectifs réglementaires ne seront pas atteints sans implication supplémentaire. Il est donc primordial, tant sur le plan réglementaire qu'économique, d'intensifier les actions de prévention des déchets et de déployer de nouvelles filières de recyclage.


Les objectifs réglementaires restent atteignables via :



Une prévention de fond qui tend à réduire tous les flux



Une généralisation de l'extension de consignes de tri et du tri à la source de biodéchets



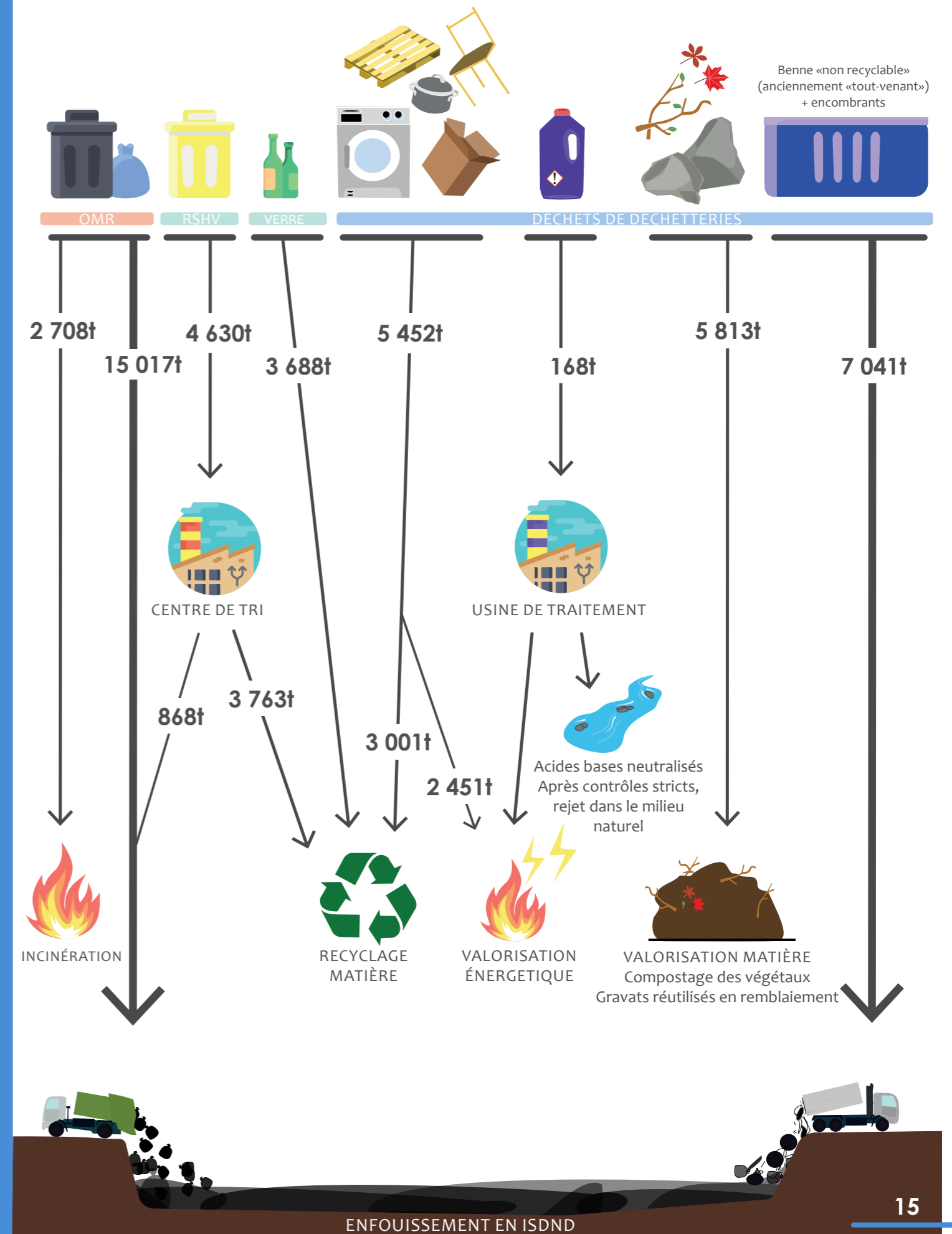
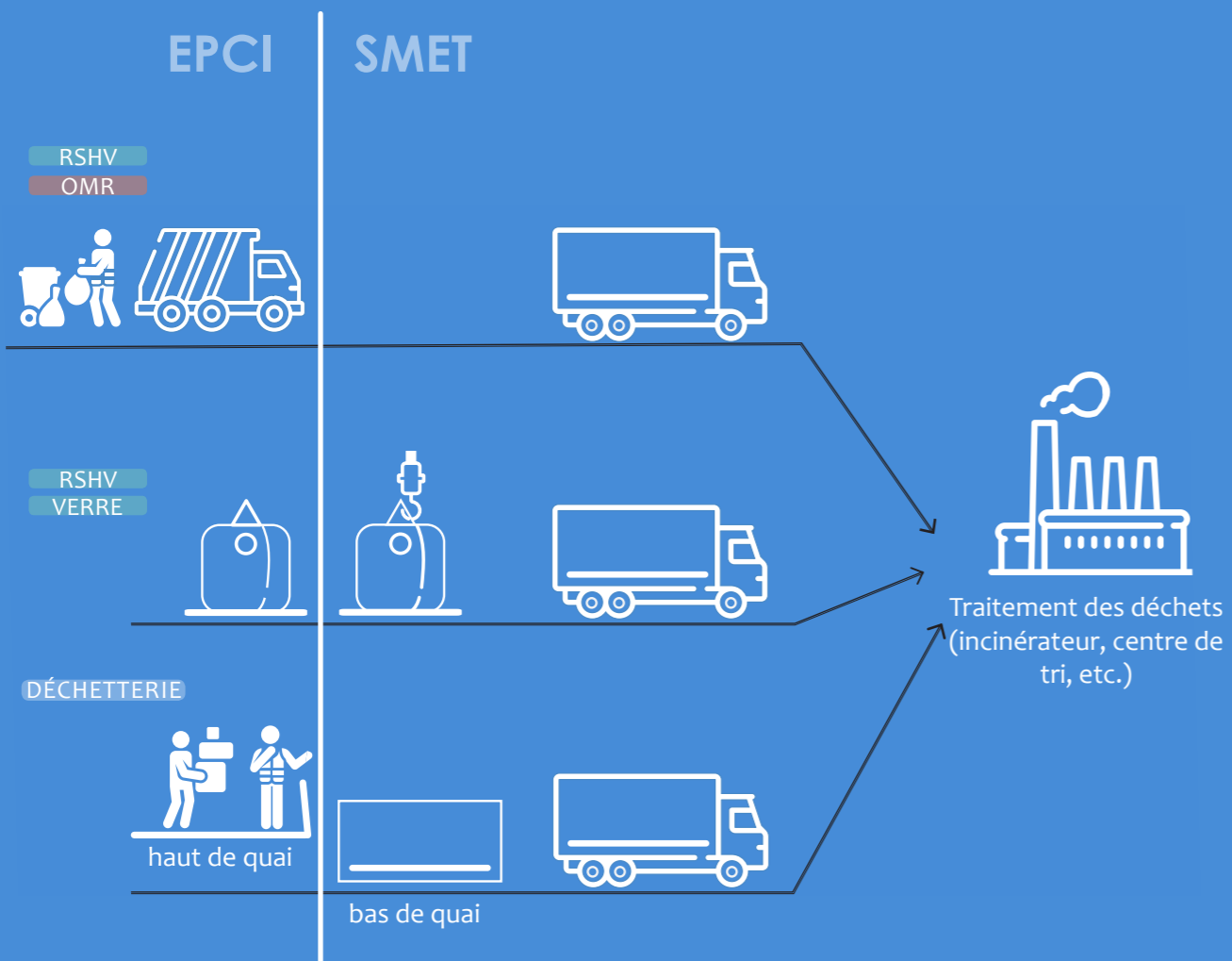
Un déploiement de nouvelles filières de recyclage en déchetterie

Mais cela nécessite :

Des moyens humains pour prévenir la production de déchets | De moderniser les déchèteries pour permettre l'accueil de nouvelles filières de recyclage | De créer des quais de transfert pour massifier les flux et rejoindre des sites de traitement plus éloignés

GESTION DES DMA

PÉRIMÈTRE D'ACTION DU SMET



ORDURES MÉNAGÈRES

Les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR), couramment appelées « poubelle noire », désignent la partie des déchets qui restent après les collectes sélectives.

Ces dernières années, la production d'OMR a eu tendance à diminuer et il est indispensable de continuer sur cette voie car les capacités d'enfouissement dans la région Grand Est vont être fortement réduites (PRPGD).

Pour permettre cela, la redevance incitative (RI) peut être un outil efficace. La RI est une REOM comprenant une part variable calculée en fonction de la quantité de OMR produits (nombre de levées). La majorité des collectivités rurales meusiennes ont basculé vers ce mode de financement qui leur permet d'obtenir les ratios d'OMR les plus bas.

ISDND (Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux) exploitée en mode bioréacteur avec +75% de valorisation énergétique du biogaz produit ou **UIOM** (Usine d'Incinération des Ordures Ménagères)

Tonnage traité en 2020

Montant annuel des prestations

SOMMAUTHE (08)
SUEZ - ISDND
7 659t - 980 239 €

MONTOIS-LA-M. (57)
SUEZ - ISDND
2 845t - 289 524€

TRONVILLE-EN-B. (55)
Meuse Energie
UIOM
2 708t - 408 106 €

PAGNY-SUR-M. (55)
SUEZ - ISDND
4 512t - 452 607€

EVOLUTION DES TONNAGES



85 % ISDND

15 %
UIOM

Ratio annuel par habitant : 183 kg

Coût aidé du traitement des OMR : 23 €TTC/hab/an (aide de l'ADEME incluse)

REPÈRE

7 300t
Masse de la Tour Eiffel

FOCUS SUR LA TGAP

Le coût de traitement des déchets ultimes comprend une taxe basée sur le principe du « pollueur payeur ».

Cette taxe est proportionnelle à la quantité de déchets enfouis ou incinérés et augmente d'année en année impactant directement le coût de gestion des déchets.

Elle est passée de 17€ à 18€/t entre 2019 et 2020 pour les ISDND. En 2025, la TGAP devrait être pour ces mêmes sites de 65€/t !

L'objectif d'une telle mesure est de favoriser de nouvelles filières de recyclage en les rendant plus compétitives.



RECYCLABLES

Le recyclage consiste à réintroduire un déchet directement dans le cycle de production dont il est issu en remplacement total ou partiel d'une matière première vierge.

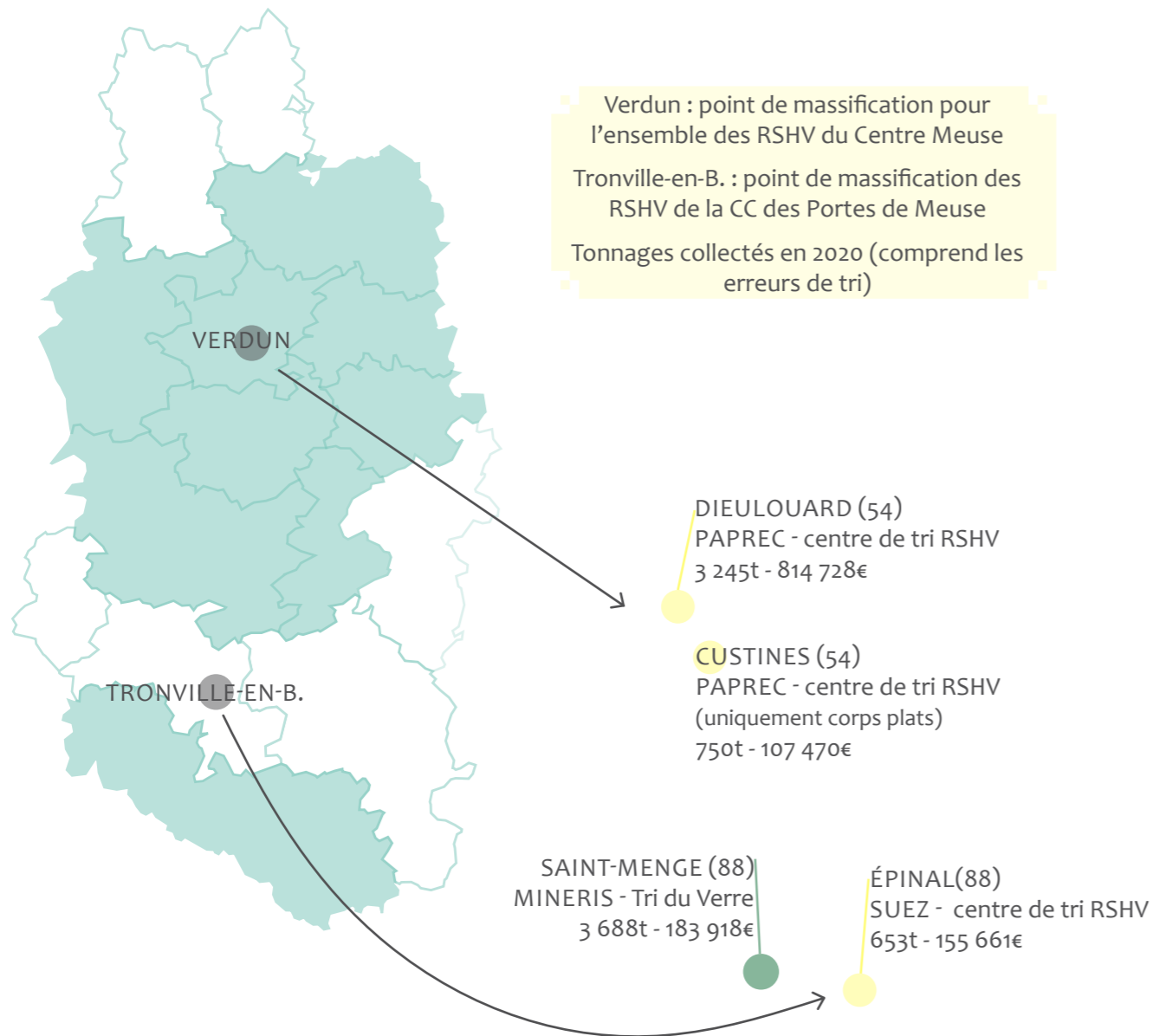
Les RSHV peuvent être collectés en Point d'Apport Volontaire (PAV) ou en Porte à Porte (PAP) selon les collectivités.

Dans le premier cas, les RSHV sont triés en deux flux distincts : d'une part le papier/ cartonnette et d'autre part les emballages (conserves, bouteilles, plastiques et briques alimentaires).

Dans le cas de la collecte en PAP, le plus souvent les RSHV ne sont pas séparés par l'utilisateur. Sa gestion se révèle alors plus coûteuse en centre de tri.

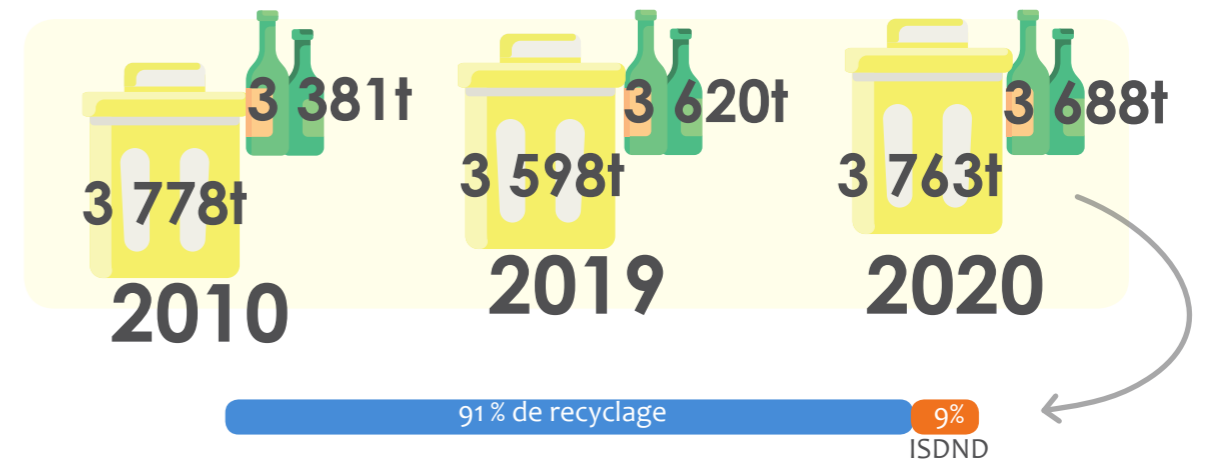
Au global sur l'année 2020, 3 667 tonnes de RSHV (hors erreurs de tri) ont été collectés puis amenés sur l'un des deux quais de transfert (identifiés sur la carte) afin de limiter les transports routiers jusqu'au centre de tri.

Le verre usagé est capté exclusivement en PAV et est ensuite envoyé sur le site de Mineris à Saint-Menge.



EVOLUTION DES TONNAGES

Pour les RSHV, tonnages après retrait des erreurs de tri.



Ration à l'habitant en 2020 : 39 kg de RSHV, 38kg de verre et 9kg d'erreurs de tri.

Coût aidé de la collecte en PAV et du traitement des recyclables : 15€ TTC/hab/an.

La crise sanitaire a provoqué des difficultés d'écoulement des matières triées avec des prix de rachat historiquement bas pour les JRM et les gros de magasins.

Les rachats des autres matériaux (dont le verre) sont perçus directement par les EPCI. Il en est de même pour les recettes CITEO.

LES ERREURS DE TRI

Quel que soit le type de collecte, le SMET respecte la norme AFNOR XP-X30-473 relative à l'échantillonnage amont des déchets recyclables en centre de tri. En 2020, 125 caractérisations ont été effectuées, soit en moyenne 9 par collectivité en multiflux et 18 pour les collectivités réalisant la distinction corps creux/corps plats. Ces caractérisations contribuent à l'établissement de clés de répartition des tonnages de matériaux sortant du centre de tri.

Lors de ces caractérisations, des erreurs de tri récurrentes, également appelées refus de tri, ont été constatées.

En 2020, on enregistre 868 tonnes de refus soit un taux de refus moyen de 19% pour les RSHV.

Un mauvais tri augmente les coûts et réduit la valorisation des recyclables. D'où l'intérêt pour les collectivités de poursuivre la sensibilisation des usagers sur le devenir des déchets et notamment de rappeler l'attitude à adopter en cas de doute sur le tri.

ERREURS FRÉQUENTES



Emballages non vidés



Emballages imbriqués



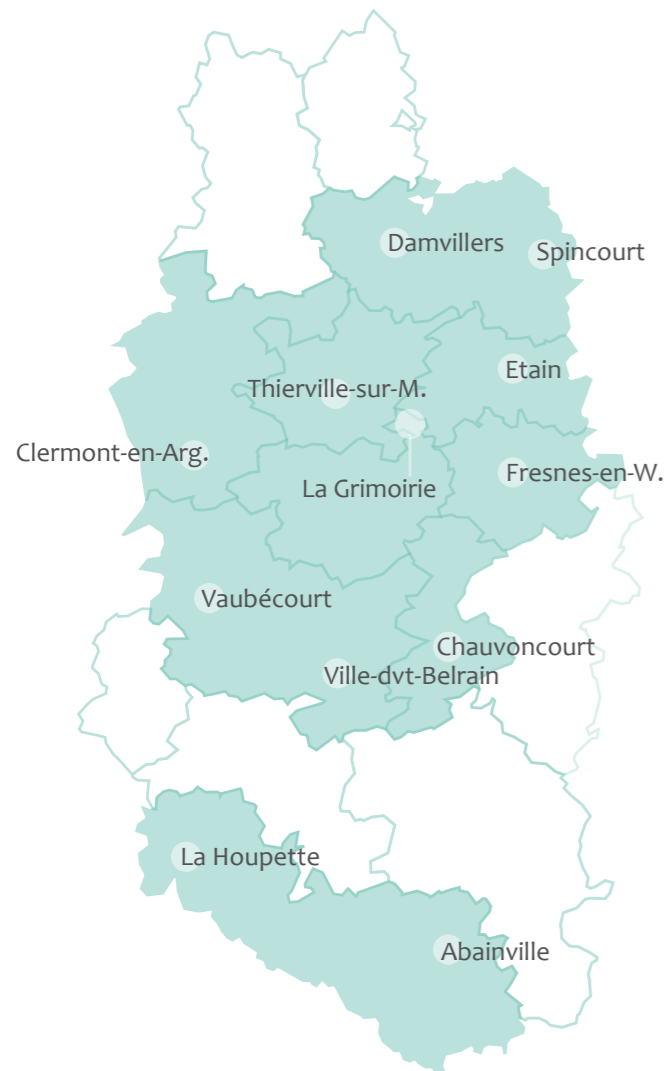
Confusion consignes de tri

DÉCHETTERIES

Au nombre de douze, les déchetteries présentes sur le territoire du SMET ont beaucoup évolué depuis leur création. Maillon essentiel de la gestion des déchets volumineux, elles sont au cœur d'une transformation constante en lien avec les nouvelles filières sous Responsabilité Elargie des Producteurs (REP) et les objectifs de la loi relative à la Transition énergétique pour la croissance verte (TECV).

La filière REP est un dispositif qui implique directement les personnes responsables de la mise sur le marché de certains produits. Elles doivent alors financer ou organiser la prévention et la gestion des déchets issus de ces produits en fin de vie. Généralement, ces producteurs choisissent de s'organiser collectivement dans le cadre d'éco-organismes à but non lucratif, agréés par les pouvoirs publics.

En adhérant à la compétence traitement du SMET, la collectivité transfère la plupart de ses conventions REP au syndicat.



Principaux flux en déchetteries

TV et encombrants	Déchets verts
DDS	Métaux
Bois *	DEEE
Mobilier **	Cartons

■ Présence du flux antérieure à 2010

■ Généralisation du flux après 2010

* A l'exception de Clermont-en-Argonne
 ** A l'exception de Fresnes-en-Woëvre et La Grimoire

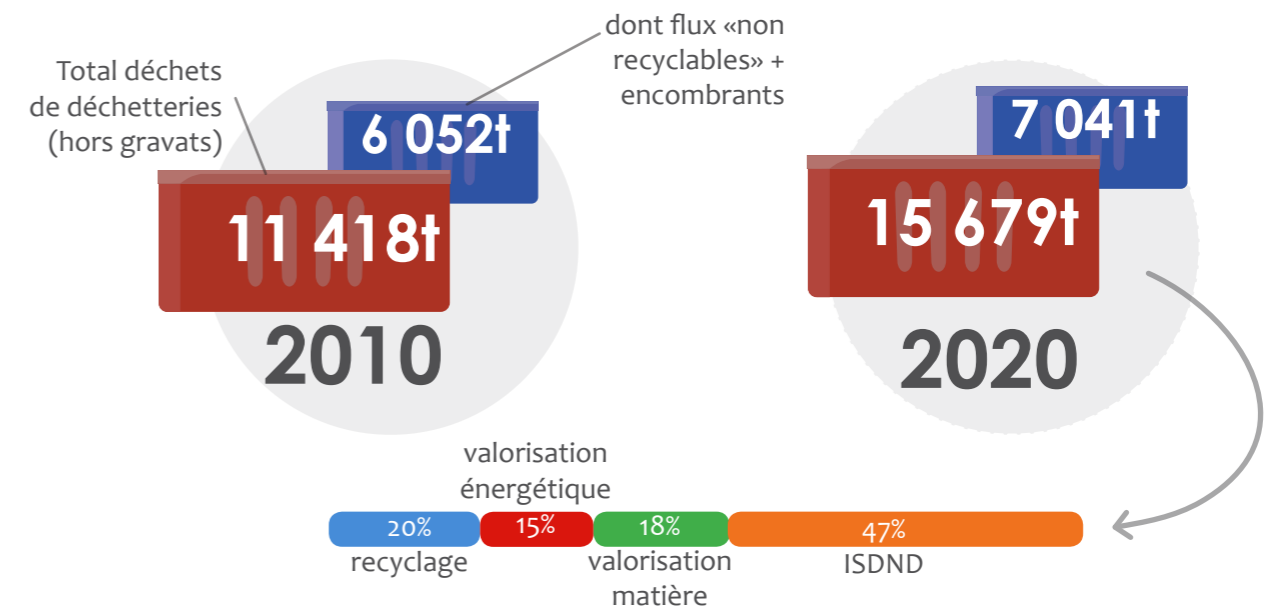
RÉPARATION DE BENNES

Fin 2019, un état des lieux du parc de bennes a permis d'identifier les bennes à réparer. En 2020, 3 bennes ont été graissées, réparées, remises en peinture et de nouveau identifiées par un autocollant.

Une opération de maintenance sera désormais réalisée chaque année.

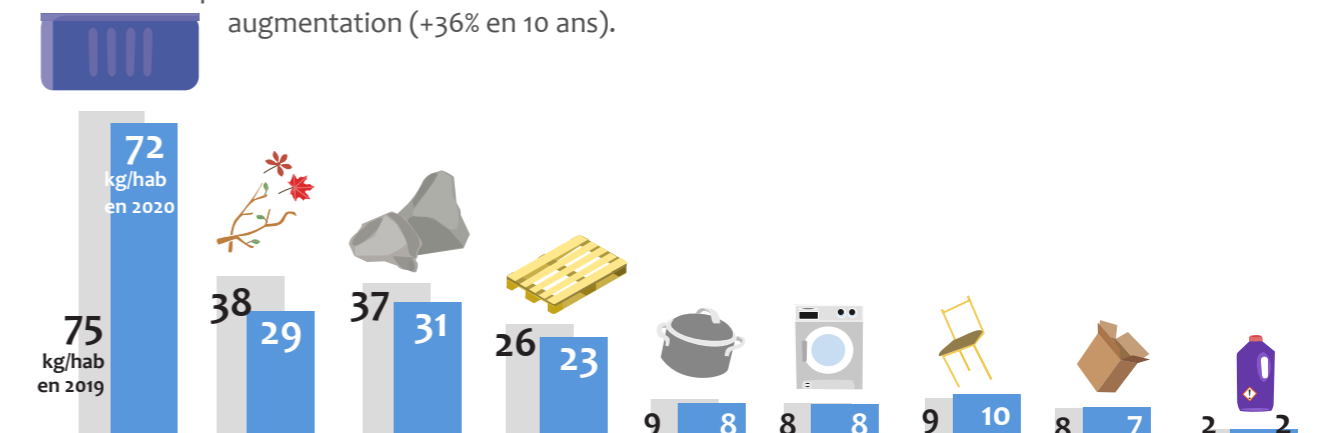


EVOLUTION DES TONNAGES



L'apparition de nouveaux flux n'a pas diminué la quantité de déchets enfouis car le tonnage total de déchets repris en déchetterie est en constante augmentation (+36% en 10 ans).

Cette progression est due, entre autres, au développement de la TI qui a entraîné un transfert des OMR vers les déchetteries.



	Nom de l'exploitant	Localisation	Tonnage traité	Montant annuel des prestations en K€TTC		
Enfouissement (ISDND)	Non recyclables + encombrants					
	Sita	Sommauthe(08)	4 075	554		
	Suez	Pagny-sur-meuse	2 965	421		
	Total		7 041	974 (soit 139€/t)		
Valorisation matière	Décavert	Belleville	1 061	41		
	CETV	Seicheprey (54)	568	30		
	Meuse compost	Gironville-ss-les-côtes	537	26		
	SCEA du Bruly	Ancerville	413	27		
	Piquet	Beausite	150	12		
	Suez Maxival	Villers la Montagne	123	7		
		Total	2 851	144 (50€/t)		
	Gravats					
	Carrière du Wameau	Verdun	1 171	25		
	Exutoire au sein de la collectivité		910	12		
Onyx Est	Bitche (57)	453	11			
Tri Service Recyclage	Anderny (54)	352	6			
EARL Piquet	Beausite	78	1			
	Total	2 963	56 (19€/t)			
Incinération	Bois					
	Sita	Toul (54)	1 608	150		
	Sita	Conflans	560	59		
	Meuse Compost	Gironville-ss-les-côtes	93	10		
	Total	2 261	219 (97€/t)	Rachat (k€)		
Recyclage	Métaux (hors batterie)					
	Del Francis	Chauvencourt (55)	218	7		
	Fers et Métaux	Regret	373	6	14	
	Bruhat	Vitry-le-François (51)	105	14		
	Foerst	Vaudoncourt (55)	58	2		
	Poumarat	Toul	49			
	Total	802	6 (7€/t)	36 (38€/t)		
Incinération	Carton	Paprec	Verdun	679	78 (114€/t)	7,6 (11€/t)
	Papier	Suez	Toul	75	1,5 (20€/t)	
	DDS (hors éco-DDS)					
Cédilor	Amnéville (57)	95	123			
RWS Chemical	St Brice Courcelles (51)	11	14			
	Total	107	137 (1 287€/t)			

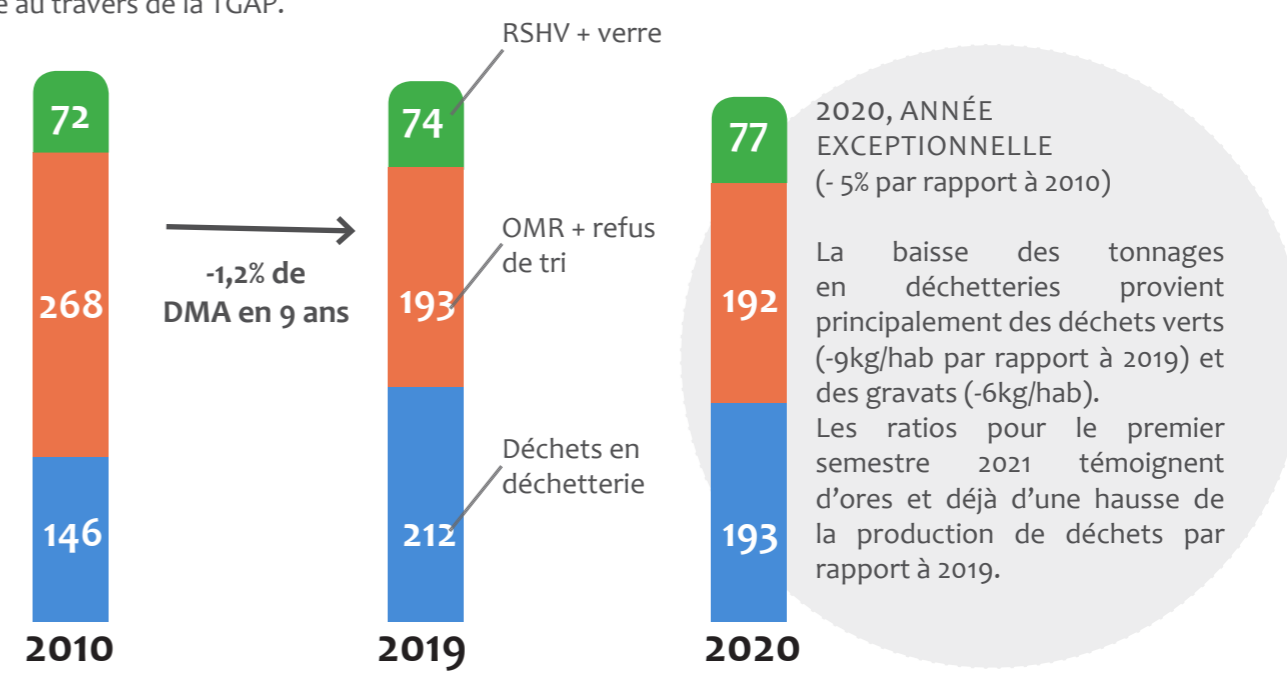
Filière REP	Tonnages collectés	Montant annuel des soutiens opérationnels en K€ TTC	Montant annuel des soutiens communication en K€ TTC
Eco-mobilier	970	55	1,8
Ecosystem (DEEE, piles et lampes)	737	55	2,5
Eco-TLC (textiles)	282		9,7
Eco-DDS	62	11	2,9
Aliapur (pneus)	97	Coût de la filière = location des cages à pneus (1 075€ en 2020)	

EVOLUTION DES DMA

La production d'OMR tend à diminuer depuis 2010, au profit des collectes séparées et des déchetteries, permettant ainsi une meilleure valorisation des déchets.

Seulement, la production globale de déchets est relativement stable (exception faite de l'année 2020 inhabituelle du fait du covid19) et la moitié des déchets collectés continuent d'être enfouis. Or, l'enfouissement voit son coût augmenter d'année en année au travers de la TGAP.

Au-delà des simples considérations économiques, l'enfouissement des déchets est un non-sens puisqu'il représente le gaspillage de ressources naturelles limitées, et en étant dépendant de matières premières lointaines, nous entravons nos capacités de résilience. La prévention des déchets et plus largement l'économie circulaire, apparaissent alors comme des outils indispensables pour inverser la tendance.



Traitement des DMA en 2020

24% recyclage | 5% valorisation énergétique | 6% valorisation matière | 13% incinération | 52% ISDND

En 2020, 462 kg de DMA/hab ont été collectés en moyenne sur le territoire du SMET. A titre indicatif, les moyennes nationales sont à 568 kg de DMA/hab/an en 2016 (source : ADEME chiffres clefs, essentiel 2018).

PRÉVENTION DES DÉCHETS

La prévention des déchets ne permet pas seulement d'éviter les impacts environnementaux liés au traitement des déchets. Elle permet également, dans de nombreux cas, d'éviter les impacts environnementaux des étapes amont du cycle de vie des produits. La prévention est un levier essentiel pour réduire les pressions que font peser sur les ressources nos modes de production et de consommation. La prévention des déchets passe par l'évolution des modes de vie et des habitudes de consommation.

C'est un processus long dans lequel les collectivités ont un rôle à jouer :

- en montrant l'exemple (éco-exemplarité)
- en sensibilisant les usagers aux pratiques respectueuses de l'environnement
- en favorisant les initiatives permettant la pratique du zéro déchet par les foyers

C'est toute l'ambition du PLPDMA porté par le SMET pour le compte de ses EPCI adhérents.

QUATRES GRANDS PRINCIPES



Refuser ce dont on n'a pas besoin



Réduire le nombre d'objets possédés. Louer, emprunter plutôt qu'acheter.



Réparer quand cela est possible.



Composter ses déchets organiques (déchets alimentaires et du jardin)

LE CARDEC

En 2018, le SMET a répondu à un appel à projet lancé par l'ADEME, le CARDEC (Contrat d'Animation Relais Déchets et Économie Circulaire). L'objectif est d'inclure et de mettre les professionnels au centre des projets d'économie circulaire, afin de mieux réduire les déchets produits par leurs activités ou plus généralement pour en limiter les impacts environnementaux.

En 2020, le SMET a principalement travaillé à identifier les leviers permettant la réduction des tonnages de tout-venant. En premier lieu, la réduction des erreurs de tri qui représentent 25% du contenu des bennes tout-venant d'après une campagne de caractérisation menée au printemps 2019.

La révision de la signalétique (souvent incomplète ou absente en déchetterie) est un préalable indispensable pour l'amélioration des performances de tri.

Aussi, la mise en place de nouvelles filières, comme les huisseries ou le polystyrène (déployé en 2021) permet d'extraire de réduire le flux tout-venant.

+ d'informations page 6 «Focus sur l'année 2020»

LES RÔLES DU SMET



Accompagnement des actions prévention
Aide à la communication

Programme Local de Prévention des déchets

Rédaction et suivi administratif



Mutualisation des retours d'expérience
Prêt de matériel pédagogique

EXEMPLE



«Le tri des déchets» | «Le recyclage des déchets» | «Fabrication de papier recyclé» | «Le gaspillage alimentaire»

Quatre activités clés en main sont proposées aux techniciens déchets des collectivités. Du matériel pédagogique peut également être prêté aux collectivités et aux enseignants.

En 2020, le SMET a édité des cahiers d'activités pour les élèves de cycle 2 et 3. Ils permettent aux professionnels de l'enfance (enseignants et animateurs) de travailler en autonomie sur les questions de développement durable. Un exemplaire leur a été distribué (via les collectivités adhérentes) afin qu'ils puissent prendre connaissance de l'outil.

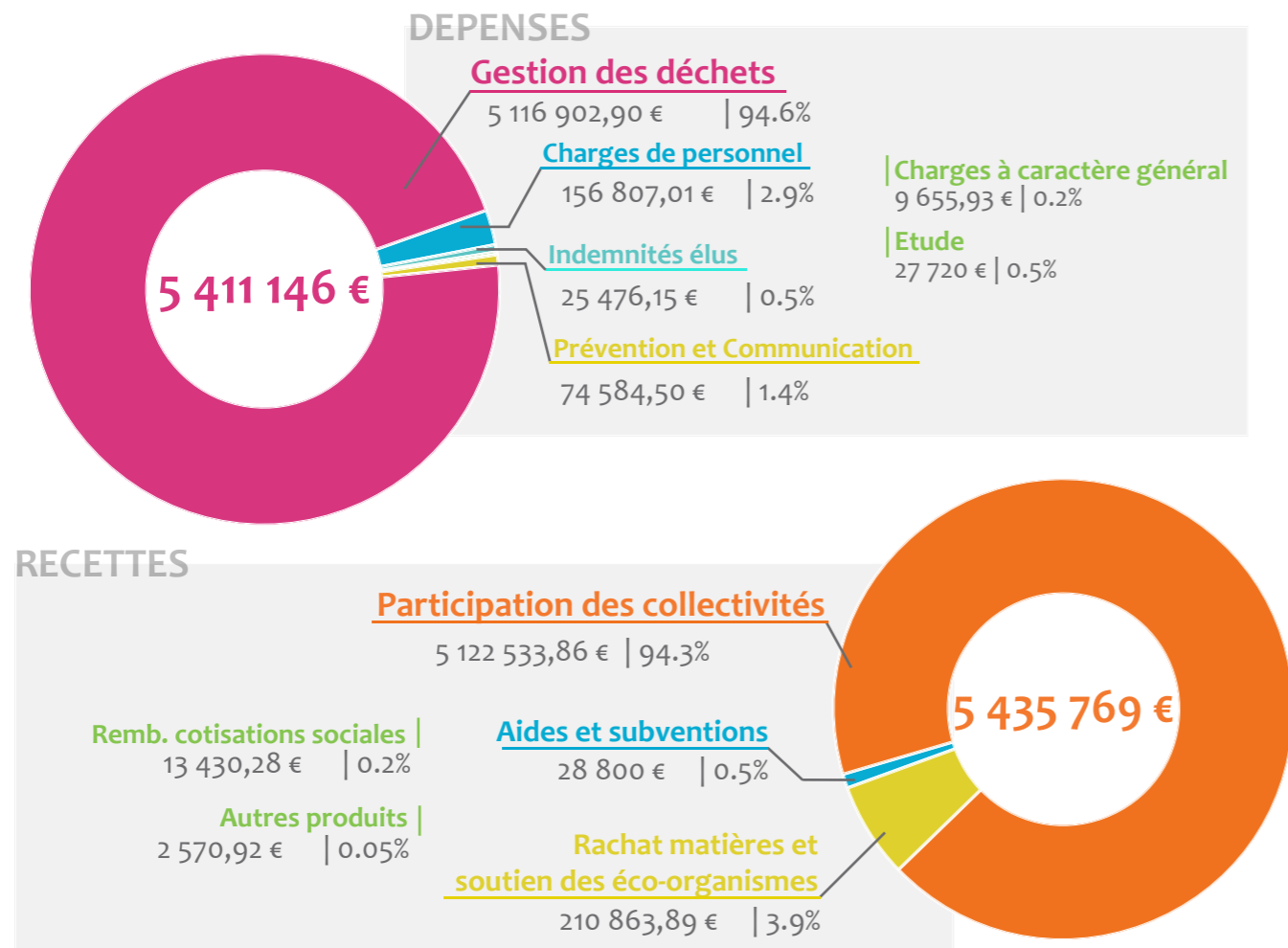
Le SMET a ensuite fourni davantage de cahiers aux enseignants désireux de l'utiliser comme fil rouge tout au long de l'année scolaire.



Le SMET réalise à la demande de ses adhérents des soirées d'échanges sur l'entretien au naturel du jardin. L'objectif de ces soirées est d'expliquer aux usagers le fonctionnement du compostage et d'échanger sur les pratiques mis en place par les participants pour réduire leurs déchets verts (paillage, mulching, haies à croissance lente, fauchage tardif, etc.).

ÉLÉMENTS FINANCIERS

FONCTIONNEMENT



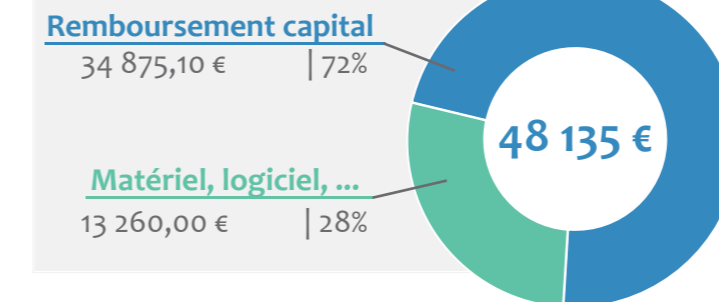
Aides publiques et soutiens reçus :

Subvention pour le CARDEC (ADEME) : 28 800 € | Eco-organismes (subv. de comm. et soutiens) : 138 251,59 €

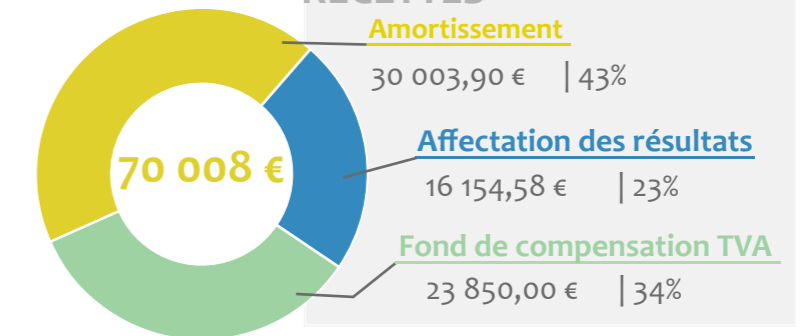
	BUDGET	Adm. Générale	Prévention	Etude	Traitement
Total dépenses de fonctionnement (a)	5 411 146,49 €	64 401,59 €	123 959,00 €	33 402,35 €	5 189 383,55 €
Total recettes de fonctionnement (b)	5 435 768,77 €	74 059,11 €	87 818,45 €	422,47 €	5 273 468,74 €
Résultat de fonctionnement (c=b-a)	24 622,28 €	9 657,52 €	-36 140,55 €	-32 979,87 €	84 085,19 €
Résultat reporté (d ²⁰¹⁹)	309 357,06 €	7 836,78 €	90 532,91 €	-1 298,41 €	212 285,78 €
Affectation résultat (e ²⁰¹⁹ =100%*j ²⁰¹⁹)	16 154,58 €	-580,48 €	-1 986,16 €	0,00 €	18 721,22 €
Résultat cumulé de fonctionnement (d ²⁰²⁰ =c+d ²⁰¹⁹ -e ²⁰¹⁹)	317 824,76 €	18 074,78 €	56 378,51 €	-34 278,28 €	277 649,75 €

INVESTISSEMENT

DEPENSES



RECETTES



	BUDGET	Adm. Générale	Prévention	Etude	Traitement
Total dépenses d'investissement (f)	50 106,04 €	0,00 €	1 970,94 €	0,00 €	48 135,10 €
Total recettes d'investissement (g)	70 008,48 €	-185,92 €	2 067,29 €	0,00 €	68 127,11 €
Résultat de l'exercice (h=g-f)	19 902,44 €	-185,92 €	96,35 €	0,00 €	19 992,01 €
Résultat reporté (i ²⁰¹⁹)	-8 366,58 €	580,48 €	1 986,16 €	0,00 €	-10 933,22 €
Résultat clôture (j ²⁰²⁰ =h+i ²⁰¹⁹)	11 535,86 €	394,56 €	2 082,51 €	0,00 €	9 058,79 €
Résultat cumulé (d ²⁰²⁰ +j ²⁰²⁰)	329 360,62 €	18 469,34 €	58 461,02 €	-34 278,28 €	286 708,54 €

MATRICE DES COÛTS

Ces données sont issues de la matrice des coûts du SMET validée en 2021 par l'ADEME. Le coût complet correspond à l'ensemble des charges sur l'année 2020. Le coût aidé est, quant à lui, le résultat de la différence entre le coût complet et les recettes de l'année 2020.

	OMR	Verre	RSHV	Déchèteries	Encombrants	Textiles	Total
Coût aidé TTC (en K€)	2 244	193	1 109	1 519	14	-9	5 070
Coût aidé HT (€/hab.)	21	1.8	11	14	0.5	-0.1	47.6
Coût aidé HT (€/t)	116	48	234	88	111	-34	109

Ci-dessous le coût complet par étape technique (en € HT).

	OMR	Verre	RSHV	Déchetteries	Encombrants	Textiles	Total
Prévention	24 420	5 084	6 384	21 769	164	389	58 211
Collecte		167 198	115 685				282 883
Transit/transport	214 271		172 566	554 253			941 090
Tri / conditionnement			789 322	13 047			802 368
Compostage				52 475			52 745
Incinération	58 017						58 017
Valorisation matière-énergie				104 719			104 719
Stockage de déchets non dangereux	1 696 891			658 532	12 683		2 368 106
Gestion des inertes				14 576			14 576
Enlèvement et traitement déchets dangereux				88 244			88 244
Total	1 993 600	172 282	1 083 957	1 507 884	12 847	389	4 770 959

MARCHÉS PUBLICS

TRAITEMENT

Enlèvement, transport et traitement des déchets verts, déchets inertes et métaux sur la déchetterie de La Houquette

Lot 1 : Collecte transport et traitement des déchets verts | Attributaire : SCEA du Bruly

Lot 2 : Enlèvement, transport et traitement des déchets inertes | Attributaire : SARL Agri TP

Lot 3 : Enlèvement, transport et traitement des métaux et batteries | Attributaire : GDE Metalifer

Enlèvement, transport et traitement des métaux sur la déchetterie de Vaubécourt | Attributaire : Del Francis

PRÉVENTION

Fourniture de matériel pour la promotion du compostage

Lot 1 : Fourniture de composteurs à usage individuel | Attributaire : SARL La Fabrique des Gavottes

Lot 2 : Fourniture de composteurs partagés | Attributaire : QUADRIA

Lot 3 : Fourniture du petit matériel | Attributaire : SARL La Fabrique des Gavottes

ÉTUDE

Etude prospective sur le traitement des déchets ménagers | Attributaire : Naldéo

GLOSSAIRE

ADEME	Agence de la transition écologique	ISDND	Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux
CA	Communauté d'Agglomération	OMA	Ordures Ménagères et Assimilés (OMR + recyclables)
CARDEC	Contrat d'Animation Relais Déchets et Économie Circulaire	OMR	Ordures Ménagères Résiduelles, couramment appelées « poubelle noire »
CC	Communauté de communes (= CODECOM)	PAP PAV	Porte à Porte Point d'Apport Volontaire
Citéo	Eco-organisme en charge du recyclage des emballages ménagers et du papier	PLPDMA	Programme Local de Prévention des déchets ménagers et assimilés
CSR	Combustible Solide de Récupération	REOM	Redevance d'enlèvement des ordures ménagères
DASRI	Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux	REP	Responsabilité Élargie des Producteurs
DDS	Déchets Diffus Spécifiques, couramment appelés «déchets dangereux»	RS	Redevance Spéciale
DEEE	Déchets d'Équipements Électriques et Electroniques	RSHV	Recyclables Secs Hors Verre
DMA	Déchets Ménagers et Assimilés (OMA + déchets des déchetteries)	TGAP	Taxe générale sur les activités polluantes
EPCI	Établissement public de coopération intercommunale	UIOM	Usine d'Incinération des Ordures Ménagères